

## Région et régionalisation au Québec depuis Raoul Blanchard

Clermont Dugas

Volume 30, Number 80, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021799ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021799ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

### ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Dugas, C. (1986). Région et régionalisation au Québec depuis Raoul Blanchard. *Cahiers de géographie du Québec*, 30(80), 189–202.  
<https://doi.org/10.7202/021799ar>

### Article abstract

Ever since Raoul Blanchard has written his « regional studies » about Québec, the concepts of region, regionalisation and regionalism became common use. During more than 25 years, they have been closely associated with planning, development questions and with the fight against regional disparities. In this paper, we examine the different uses that have been made of these concepts and the evolution of the regionalisation Systems; this come after the analysis of Blanchard has made of regionalisation and regionomy particularly in his work entitled *Canada français*.

## RÉGION ET RÉGIONALISATION AU QUÉBEC DEPUIS RAOUL BLANCHARD

*par*

**Clermont DUGAS**

*Département des sciences humaines  
Université du Québec à Rimouski, Rimouski*

### RÉSUMÉ

Depuis que Raoul Blanchard a écrit ses études régionales sur le Québec, les concepts de région, de régionalisation et de régionalisme sont devenus d'usage courant. Pendant plus de 25 ans, ils ont été étroitement associés aux questions d'aménagement, de développement et de lutte aux disparités. Après avoir étudié l'usage que Blanchard a fait de la régionalisation et des régionymes, tout particulièrement dans *le Canada français*, nous examinons les diverses utilisations faites de ces concepts et l'évolution des systèmes de régionalisation.

**MOTS-CLÉS :** Région, régionalisation, régionalisme, Raoul Blanchard, développement régional, aménagement, disparités.

### ABSTRACT

#### **Region and Regionalisation in Québec since Raoul Blanchard**

Ever since Raoul Blanchard has written his « regional studies » about Québec, the concepts of region, regionalisation and regionalism became common use. During more than 25 years, they have been closely associated with planning, development questions and with the fight against regional disparities. In this paper, we examine the different uses that have been made of these concepts and the evolution of the regionalisation systems; this come after the analysis of Blanchard has made of regionalisation and regionomy particularly in his work entitled *Canada français*.

**KEY WORDS :** Region, regionalisation, regionalism, Raoul Blanchard, regional development, planning, disparities.

\*  
\*       \*  
\*

Raoul Blanchard a souvent été qualifié de grand maître de la géographie régionale du Québec. Les études régionales qu'il a produites sont encore utilisées aujourd'hui comme références dans de nombreuses publications. Son dernier ouvrage, *Le Canada français*, a été édité en 1960 au moment où la question régionale devenait un objet de préoccupations au Québec. Ce document constitue une analyse de l'ensemble du contexte géographique québécois où les divers éléments sont présentés en fonction de leurs multiples formes de diversification régionale. Les spécificités

régionales y sont traitées par rapport à l'ensemble québécois et selon des échelles spatiales qui sont constamment réajustées aux besoins de l'analyse.

Durant les 25 années qui ont suivi la parution du *Canada français*, les termes région et régionalisation n'ont jamais cessé de retenir l'attention des spécialistes des sciences sociales, des autorités gouvernementales et d'une large couche de la société. En plus d'être reliés à la fonction administrative de l'État, ils sont à la base des questions d'aménagement, de développement et de lutte aux disparités. Ils sont aussi à l'origine de courants idéologiques fortement mobilisateurs qui, épisodiquement, font surface dans diverses parties du Québec.

Selon les finalités poursuivies et les intervenants en cause, le territoire québécois est découpé en une multiplicité de régions qui se superposent les unes aux autres, se chevauchent, s'emboîtent et s'articulent en regard de logiques administratives, de contraintes géographiques, de considérations politiques, d'éléments méthodologiques, d'approches conceptuelles, etc. La multiplicité des découpages reflète en quelque sorte le sens imprécis et indéterminé du terme, de même qu'une grande polyvalence quant à son utilisation. Dans une étude récente sur la régionymie, Renaud Dugas (1984) a identifié un minimum de 650 régions différentes utilisées par quelque 65 organismes publics et parapublics.

Selon les contextes socio-politiques et les finalités poursuivies, telle ou telle catégorie de régions peut être mise en évidence. La question des découpages régionaux a en effet été abordé sous bien des angles au Québec depuis 1960. Henri Dorion (1967) traite de régions historique, subjective, administrative, uniforme, homogène, fonctionnelle, nodale, etc. Fréchette *et al* (1975) font état de régions homogène, polarisée, administrative et de région-plan. L'OPDQ reconnaît des régions ressources et des régions de base. Divers analystes et organismes ont identifié des régions agricoles, agro-climatiques, climatiques, touristiques, pédologiques, périphériques, etc. On pourrait allonger considérablement la liste. Pour simplifier, il nous apparaît opportun de faire des regroupements en référence aux objectifs majeurs poursuivis par l'administration gouvernementale et en fonction des principales interventions à caractère territorial qui ont prévalu jusqu'à présent. On peut identifier ainsi un minimum de sept grandes catégories de régions différentes. Elles ne recouvrent pas nécessairement tous les modes de régionalisation et toutes les interventions, mais elles contribuent à illustrer les grandes étapes du processus de transformation sociale, économique et structurelle qui ont cours. Il s'agit des régions géographiques, économiques, administratives, de développement, d'appartenance, d'aménagement et de concertation. Chaque catégorie répond à une ou plusieurs préoccupations de la société québécoise.

Les objectifs de cet article consistent à dégager la portée socio-économique et politique de chaque catégorie, à identifier les transitions et les relations entre chacune et à montrer l'évolution qui s'est produite depuis que Raoul Blanchard a écrit sa géographie régionale du Québec. Nous voulons aussi cerner de quelle façon Raoul Blanchard utilisait la régionalisation et si sa méthode a pu influencer d'une façon quelconque les systèmes qui sont apparus au cours des années subséquentes. Mais auparavant, il importe de situer quelque peu le terme de région.

## LA RÉGION: UN TERME À LA SIGNIFICATION IMPRÉCISE

Pour les uns la région prend une signification précise liée à des concepts, des formes, des objectifs, des composantes et des éléments d'homogénéité. Pour les autres, elle ne sera toujours qu'un vague périmètre de localisation aux limites plus ou moins floues. Ainsi, selon une enquête effectuée par la firme Roche Ltée en 1984, il existe plusieurs divergences de vue sur la limite ouest de la Gaspésie. La zone conflictuelle s'étend sur une distance d'au moins 300 kilomètres allant de Montmagny jusqu'à l'est de Matane.

Compte tenu de la multiplicité des usages et des significations possibles, il n'y a pas unanimité sur la façon de définir le mot région. Le BAEQ (1966, p. 20) signale que, dans l'ouvrage d'Odum et Moore intitulé *American Regionalism*, 28 auteurs donnent de la région 40 définitions différentes. Henri Dorion (1967, p. 49) la considère comme une « notion floue », mouvante, employée dans autant de sens que de circonstances ».

Dans une volumineuse étude intitulée *Espace régional et aménagement du territoire*, Lajugie et al (1979) présentent la région comme un concept évolutif en faisant référence aux définitions qu'en donnent de nombreux auteurs s'échelonnant de Vidal de La Blache jusqu'aux géographes et économistes contemporains. Ils établissent aussi des distinctions entre la région des géographes et celles des économistes et administrateurs. Concernant le concept géographique de région, ces auteurs identifient deux étapes de son évolution qui s'appliquent assez bien à la réalité québécoise. Ils notent en effet : « un passage progressif de la région naturelle à une première approche assez formelle, de la région économique, puis un renouvellement des idées sur la région qui rejoint, sur bien des points, l'analyse des économistes contemporains » (*Ibid.*, p. 105).

Les diverses significations attribuées de façon successive au concept n'ont toutefois pas amené une nette progression des démarches méthodologiques pour identifier les régions québécoises. Exception faite des classifications à caractère biophysique, on a plutôt tendance à réinterpréter les significations et représentations des cadres territoriaux existants et à leur attribuer de nouveaux usages qu'à refaire intégralement des découpages en fonction de nouveaux critères. Les quelques modifications de limites qui surviennent d'une typologie à l'autre résultent davantage de choix administratifs et politiques que d'analyses rigoureuses. C'est peut-être ce qui explique le sens très vague accordé au terme « région » dans le document d'orientation gouvernemental intitulé *Le choix des régions*. On peut y lire que : « La région est une réalité historique et permanente pour toutes les sociétés. Elle s'exprime par la présence de communautés humaines implantées çà et là sur le territoire en fonction des conditions géographiques mais aussi des conjonctures économiques et politiques » (Québec, 1983, p. 24). Cette définition ne débouche sur aucun cadre opérationnel ni aucune méthodologie permettant d'identifier et de délimiter les régions.

Tous les grands systèmes de régionalisation établis depuis 1960 reposent sur des conceptions plus ou moins bien explicitées de l'organisation socio-économique et répondent à des objectifs précis de réorganisation des rapports à l'espace. Vue dans cette optique, la région cesse d'être un simple élément de localisation et devient une composante de stratégies économiques, administratives et politiques bien déterminées.

## LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES DE RAOUL BLANCHARD

Le découpage régional effectué par Raoul Blanchard, tant dans ses études régionales que dans sa synthèse québécoise, semble reposer davantage sur des considérations pratiques que sur une interprétation conceptuelle quelconque. La région apparaît plus, chez lui, comme un périmètre de référence pour fins d'inventaire, d'analyse, de description et de localisation qu'une entité dotée d'une signification économique précise. On ne retrouve d'ailleurs nulle part de définition de ses régions, pas plus qu'une présentation des critères qui ont présidé à leur découpage. Le nombre de régionymes mentionnés dans ses travaux est à l'image de sa prolixité, c'est-à-dire qu'il est très élevé. Mais compte tenu de sa démarche analytique, le nombre, la dimension et la nature des régions retenues ont peu d'influence sur ses interprétations et conclusions. Il ne procède pas en comparant des moyennes régionales comme c'est la règle aujourd'hui. Blanchard cherche plutôt à mettre en évidence les répartitions territoriales et les éléments distinctifs en s'inspirant fortement des observations faites sur le terrain. Compte tenu de ces remarques, on peut quand même identifier deux modes d'utilisation différents de la région dans l'ensemble de son œuvre québécoise.

Dans les monographies antérieures à 1959, les délimitations régionales, tout en correspondant à des caractéristiques géographiques majeures, servent surtout à circonscrire les périmètres d'analyse. Il est aussi probable qu'elles aient été choisies en partie pour des considérations pratiques. La typologie qui se dégage de ses 4 monographies comprend 7 grandes régions, elles-mêmes subdivisées en 14 entités. Ce sont : 1) *La presqu'île de Gaspé* comprenant le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent, le rebord nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, et la région Québec — Saguenay ; 2) *le rebord sud de l'estuaire* soit le Saguenay — Lac Saint-Jean et Québec ; 3) *les Cantons-de-l'Est* ; 4) *les Laurentides* ; 5) la région du fleuve Saint-Laurent laquelle regroupe la région du lac Saint-Pierre, la plate-forme du Québec, la haute plate-forme, les paroisses du bord de l'eau, de même que Trois-Rivières et ses environs ; 6) *les pays de l'Ottawa*, c'est-à-dire Argenteuil et la Petite-Nation ; et, finalement, *l'Abitibi — Témiscamingue* qui comprend la plaine abitibienne et le Témiscamingue.

De cette nomenclature sept régionymes seulement sont d'usage courant aujourd'hui. Il s'agit : des Cantons-de-l'Est, du Saguenay — Lac-Saint-Jean, des Laurentides, de la région du lac Saint-Pierre, de la Petite-Nation, de l'Abitibi — Témiscamingue et du Témiscamingue. Chacune de ces 14 entités régionales ne constituait cependant qu'un cadre général à l'intérieur duquel beaucoup d'autres régionymes, dont plusieurs comme la Gaspésie, se sont maintenus jusqu'à nos jours.

Dans la synthèse québécoise intitulée *Le Canada français*, la typologie antérieure est ignorée et le Québec est considéré comme une vaste région. Toutefois pour décrire et mettre en évidence les particularismes sous-régionaux, Blanchard fait appel à une profusion de noms de régions choisis surtout pour des fins de localisation. Ses régionymes s'inspirent indifféremment de la physiographie, de l'hydrographie, de la structure du peuplement, de divisions administratives, de coordonnés géographiques, de noms de villes, etc. Dans une même énumération, il peut faire état de régions identifiées par des critères différents, en mettant sur la même base de comparaison des espaces tels que le Lac-Saint-Jean, le comté d'Huntingdon et les Cantons-de-l'Est.

Blanchard possède une vision globale de la province. Chaque partie du Québec est traitée avec la même impartialité. Il ignore la dichotomie centre-périphérie et ne se

laisse pas orienter par les relations de dépendance du rural par rapport à l'urbain ni par quelque modèle interprétatif que ce soit. Traitant d'un même élément, il peut « promener » le lecteur de Montréal à l'Ungava en passant par les régions de Québec et de Chicoutimi. Il fournit du Québec une image d'intégration que ne pourrait donner une description basée sur un seul système de grandes régions homogènes. Beaucoup de régions auxquelles il réfère ont des contours plutôt flous. Certaines se recoupent ou s'emboîtent les unes dans les autres ou encore jouissent de limites plus ou moins élastiques qui sont réajustées selon les besoins de la description. Mais comme ces régions ne sont que des coordonnées de référence et non des bases précises d'analyse, l'imprécision qui les caractérise ne nuit pas à l'intelligence du texte.

L'articulation entre les diverses échelles d'analyse s'effectue sans difficulté et n'amène pas de distorsions dans les conclusions. En passant d'une grande région physiographique à un comté provincial ou à une localité particulière, il réussit à rester cohérent et précis tout en illustrant les nuances régionales. Cela résulte en grande partie du fait qu'il utilise des totalisations plutôt que des moyennes et des éléments descriptifs et explicatifs qui caractérisent le plus les entités considérées. Sa méthode ne le met pas à l'abri de certaines généralisations, mais sans l'amener à négliger les plus importantes disparités. N'étant pas soumis aux contraintes d'une seule typologie rigide et cherchant à faire état de ses propres observations, Blanchard se donne toute latitude dans le choix de ses espaces de référence.

Son manque de rigueur sur le plan des découpages territoriaux et, apparemment, son souci de produire un style alerte l'amènent cependant à multiplier les régionymes dont plusieurs sont teintés d'une certaine ambiguïté. Pour identifier un territoire particulier, il fera à l'occasion référence au golfe du Saint-Laurent, à l'estuaire ou au fleuve. Sans donner plus de précision, il fait état des Laurentides méridionales, des hautes paroisses des Laurentides, de la plate-forme laurentienne, du parc des Laurentides, des basses Laurentides, du versant méridional des Laurentides, des Laurentides et de la frange méridionale des Laurentides. La même ambiguïté persiste pour la plupart des espaces référant au Saint-Laurent. Il parle notamment des terres basses au sud de l'estuaire, du sud de l'estuaire, de la rive droite de l'estuaire, de la rive sud du bas estuaire, des comtés en façade sur le Saint-Laurent, de la rive sud de l'estuaire, des terres basses d'aval de la rive sud, des rives lointaines du golfe, de la rive sud et du sud du fleuve. Comme il n'indique aucune limite territoriale, il faut souvent se référer au contexte général ou à d'autres noms de lieux plus précis pour identifier les périmètres en question. À divers endroits dans le texte, une même ville peut aussi être localisée dans des régions différentes. C'est ainsi que Schefferville est située selon les cas au cœur de l'Ungava ou en plein centre du Labrador.

L'identification de régions par Blanchard ne répond pas de façon explicite à des préoccupations d'ordre idéologique, politique, économique ou autre. Sa région n'a aucune propriété bien définie en soi et ne vise que le repérage dans l'espace. Cela ne l'empêche pas de prendre en considération les questions de distance, de circulation et d'échange. Mais il le fait en dehors de tout système de régionalisation. L'expression région périphérique n'apparaît pas dans son texte; à un endroit il utilise l'expression « régions écartées », mais sans la définir ni donner d'explications. Il fait de la géographie régionale sans se soucier du concept de région.

Au moment où Raoul Blanchard terminait la rédaction du *Canada français*, il existait déjà plusieurs systèmes de régionalisation au Québec. Benoît Brouillette, pour sa part, avait produit deux typologies de régions géographiques; l'une en 1952 et l'autre en 1958. Dix des onze régions identifiées en 1952 se retrouvent chez Blanchard.

Seule la région des territoires septentrionaux n'est pas mentionnée dans son livre. Parmi les 15 régions composant la typologie dressée en 1958 (tableau 1), treize sont mentionnées par Raoul Blanchard. Les deux qui sont ignorées sont l'Outaouais et le Nouveau-Québec. Au lieu d'Outaouais, il utilise Ottawa. Par ailleurs, Blanchard s'accorde beaucoup de liberté dans l'utilisation de la plupart des régionymes, comme on l'a vu pour la rive sud de l'estuaire. Il se libère aussi de cette typologie en utilisant de nombreux régionymes qui n'y figurent pas. C'est le cas pour tous ceux reliés aux Laurentides.

**Tableau 1**

**Les régions géographiques de Benoît Brouillette (1958)**

- 
- |                                     |
|-------------------------------------|
| 1 - Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine |
| 2 - Rive sud de l'estuaire          |
| 3 - Beauce                          |
| 4 - Plaine de Québec                |
| 5 - Cantons-de-l'Est                |
| 6 - Plaine de Trois-Rivières        |
| 7 - Plaine de Montréal              |
| 8 - Nord de Québec                  |
| 9 - Mauricie                        |
| 10 - Nord de Montréal               |
| 11 - Outaouais                      |
| 12 - Abitibi — Témiscamingue        |
| 13 - Saguenay — Lac-Saint-Jean      |
| 14 - Nouveau-Québec                 |
| 15 - Côte-Nord                      |
- 

## RÉGIONS ÉCONOMIQUES, ADMINISTRATIVES ET DE DÉVELOPPEMENT

Les régions économiques, administratives et de développement constituent, d'un point de vue théorique, trois catégories d'entités spatiales distinctes présentant des propriétés particulières. D'une façon très succincte, on pourrait définir la région économique par rapport à la nature des activités économiques et aux relations d'échange. Quant à elles, les régions administratives réfèrent à des unités territoriales délimitées pour des fins d'administration gouvernementale, alors que les régions de développement correspondent à des périmètres caractérisés par certaines propriétés économiques mais qui sont établies principalement en fonction des projets ou d'orientations de développement.

Sans nécessairement infirmer les définitions qui précèdent, on constate que les trois catégories de régions peuvent être, à quelques variantes près, facilement assimilées les unes aux autres. Cela tient semble-t-il plus aux objectifs poursuivis et aux critères de délimitation retenus qu'à des affinités très fortes au plan conceptuel entre les trois types de régions. Les relations d'échange, les structures économiques et une certaine tradition de régionalisation sont à la base des trois systèmes. C'est aussi, dans une large mesure, dans la perspective de la planification régionale qui a

prévalu durant les années soixante que les trois catégories de régions se rejoignent. Quant à elles, les régions géographiques délimitées par des éléments naturels et la structure du peuplement et imposées par l'histoire ont également pesé d'un poids très lourd dans le processus de régionalisation, même si on a souvent cherché à s'appuyer sur l'organisation fonctionnelle de l'espace.

En 1959, Benoît Brouillette présentait dans *Les mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard* une classification des régions économiques du Québec qui sera utilisée par certains services de l'administration gouvernementale jusqu'en 1966. C'est alors que ses 15 régions géographiques deviennent 10 régions économiques. Ses critères de délimitation sont assez vagues et plutôt arbitraires. Ainsi avoue-t-il que :

« On a jugé bon de grouper un certain nombre de comtés municipaux limitrophes afin d'en faire des régions qui expriment mieux que chaque comté pris individuellement les conditions ambiantes de mise en valeur. La règle d'or est de ne jamais partager un comté... En réalité ce sont plutôt les moyens de communication, routes et voies ferrées qui donnent aux zones économiques leur principale unité ».

**Tableau 2**

**Les régions économiques de Benoît Brouillette**

- 
- |                                 |
|---------------------------------|
| 1 - Gaspésie — Rive sud         |
| 2 - Saguenay — Lac-Saint-Jean   |
| 3 - Québec                      |
| 4 - Trois-Rivières              |
| 5 - Cantons-de-l'Est            |
| 6 - Montréal                    |
| 7 - Montréal métropolitain      |
| 8 - Outaouais                   |
| 9 - Abitibi — Témiscamingue     |
| 10 - Côte-Nord — Nouveau-Québec |
- 

Quatre des régions géographiques proposées en 1958 sont conservées telles quelles comme régions économiques en 1959. Ce sont l'Abitibi — Témiscamingue, l'Outaouais, le Saguenay — Lac-Saint-Jean et les Cantons-de-l'Est. Les autres régions économiques proviennent de regroupements de régions géographiques. Cette transposition d'un type de région à un autre contribue à rendre presque synonymes les régions géographiques et économiques qui, on le sait, sont différentes sur le plan conceptuel. En réalité, compte tenu des critères utilisés et des résultats obtenus, on peut en déduire qu'on aurait pu faire de n'importe quel espace habité une région économique.

En 1966, par voix d'arrêté en conseil, le gouvernement du Québec adoptait un découpage officiel de la province en 10 régions administratives. Cette fois-ci, cinq anciennes régions économiques deviennent des régions administratives. Parmi les cinq restantes, la partie ouest de la région du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie est transférée à la région de Québec, celles du Montréal métropolitain et de Montréal sont

fusionnées pour former la région de Montréal alors que la région de la Côte-Nord — Nouveau-Québec est subdivisée en deux entités distinctes. Cette nouvelle régionalisation est censée découler directement d'une étude sur la polarisation effectuée à l'échelle de la province. On a cherché à délimiter pour des fins administratives des espaces individualisés et structurés par des activités économiques et surtout par des relations d'échange. En réalité, les résultats de l'étude sur la polarisation ont peu modifié les régions économiques existantes. Faut-il en conclure que ces dernières correspondaient aux espaces polarisés, ou plutôt que la polarisation n'oriente que partiellement le découpage administratif? Un examen des résultats de l'étude sur les zones polaires nous incite à retenir la deuxième option. Les zones polaires sont en réalité beaucoup plus petites et beaucoup plus nombreuses que les régions administratives désignées. Par exemple, aucun pôle ne structure l'ensemble de la région de la Gaspésie — Bas-Saint-Laurent, pas plus que celle de la Côte-Nord ou de l'Abitibi — Témiscamingue. En fait, on a retenu comme régions administratives certaines régions naturelles (Gagnon, 1985, p. 33) qui avaient été promues au rang de régions économiques par Brouillette.

Les régions administratives qui sont censées circonscrire des entités fonctionnelles dépendent en fait d'une autre logique, soit celle d'obtenir des périmètres administratifs suffisamment grands et suffisamment peuplés pour entraîner une meilleure efficacité administrative et une planification régionale adéquate. Les aspects reliés à l'aménagement et au développement étaient également l'objet de préoccupations, ceux-ci s'ajoutant aux aspects administratifs. Comme on estimait que toute région devait avoir un pôle urbain fort, on a tenté de découper le territoire en tenant compte des pôles existants et de ceux à établir. Cette démarche s'inspirait du principe voulant que : « Seules les zones qui s'ordonnent autour d'un centre urbain qui organise la vie économique constituent d'authentiques régions » (Cazalis, 1967, p. 137). Les régions administratives étaient vues comme des régions de développement, ce dernier étant envisagé à travers le modèle de la polarisation et de l'urbanisation. Faisant référence aux régions dépourvues d'un grand pôle urbain, Pierre Cazalis écrivait que : « Elles doivent être entièrement réaménagées et avant tout dotées chacune d'un centre urbain à partir duquel pourrait s'organiser cet espace. En 1967, malheureusement, elles restent invertébrées économiquement, socialement, culturellement, politiquement » (*Ibid.*, p. 134).

Les régions administratives créées en 1966 traduisent une idéologie de développement et de réorganisation spatiale axée sur une rationalité qui passe par l'urbanisation et la restructuration municipale. Les localités faiblement peuplées sont vues par de nombreux théoriciens comme des anachronismes dans une société en développement. On trouvera une excellente synthèse de ces idées dominantes dans le plan du BAEQ publié en 1966 et concernant l'aménagement et le développement de l'Est-du-Québec. On est déjà loin des régions géographiques ou de localisation privilégiées par Raoul Blanchard. Mais même si la délimitation territoriale est sous-tendue par quelques notions de base, et établie à partir de critères bien définis, elle n'en demeure pas moins aussi imprécise et aussi approximative que les formes de régionalisation géographiques antérieures.

Pour Renaud Dugas (1984), à compter de 1970 « c'est la dimension économique qui prend le pas pour fixer les frontières des régions ». Effectivement ces considérations économiques ont orienté bien des réflexions et des démarches analytiques liées à la régionalisation. Cependant leurs transpositions dans des modèles plus ou moins grossiers appuyés partiellement sur la hiérarchie urbaine ont entraîné l'élaboration de systèmes qui sont loin de faire l'unanimité. Même si en soi les résultats produits

amènent de nouvelles lectures valables de la réalité, ils sont toujours impuissants à circonscrire de façon satisfaisante les diverses formes d'agencement de la structure spatiale. Les aires marginales dont on a de la difficulté à percevoir l'intégration à un pôle urbain sont néanmoins associées à des régions polarisées pour des raisons de proximité, ou constituées en régions autonomes même si cela brise la cohérence du système. Pour adapter la classification à certaines interprétations de la réalité régionale, des organismes et des analystes de l'espace ont établi des regroupements de régions qui reflètent des conceptions du développement. On distingue par exemple des régions ressources et des régions de base; on parle de régions périphériques, de régions éloignées ou, pour simplifier davantage, on regroupe toutes les régions extérieures à Québec et à Montréal sous l'étiquette «en région». Ces sous-catégories réfèrent tout autant à des relations de domination, à des perceptions et à des orientations politiques qu'au contenu formel des espaces en cause.

Les régions administratives reposent sur des bases fragiles qui sont régulièrement remises en cause par diverses catégories d'intervenants. Par exemple, suite à des années de pressions, les Gaspésiens ont obtenu, à l'été 1985, la transformation de leur territoire en région administrative autonome. Insatisfaisantes pour les fins économiques et de développement auxquelles on a tendance à les utiliser, elles sont aussi des unités territoriales inadéquates pour les fins administratives qui leur étaient dévolues. La meilleure preuve en est l'habitude prise par la plupart des organismes gouvernementaux de se doter de leur propre système de régionalisation.

## LES RÉGIONS D'APPARTENANCE ET D'AMÉNAGEMENT

Au fil des ans la question des délimitations régionales s'est chargée d'idéologie. D'une part, toute l'équivoque reliée au contenu et aux finalités des régions administratives et, d'autre part, les implications socio-économiques des découpages régionaux ont conduit à une forte politisation du débat sur le sujet. Avec le temps est né un discours régional mystificateur et mobilisateur, mais aussi un discours propre à engendrer une nouvelle approche de la planification territoriale.

Les multiples implications de la régionalisation administrative et de la déconcentration de l'appareil gouvernemental qui l'a accompagnée ont amené beaucoup d'individus et de groupes sociaux à prendre conscience de leur territorialité. Certains en sont venus à confronter leur espace vécu avec leur nouvelle entité administrative, d'autres se sont davantage attachés à mesurer la cohésion régionale, à dégager les dimensions sociologiques et politiques des relations homme-milieu et à établir les différenciations culturelles démarquant les espaces habités. Par ailleurs, les désillusions consécutives à des projets de développement avortés et à une stratégie planificatrice inefficace ont entraîné une remise en cause de divers aspects de la politique de développement régional (GRIDEQ, 1976). Plusieurs groupes en sont venus à opposer des modèles de développement endogènes appuyés sur le dynamisme du milieu à la démarche gouvernementale interventionniste conçue et administrée par les technocrates de l'État et reposant sur le concept de polarisation. Tout ce contexte se révéla finalement favorable à l'émergence de courants régionalistes et à l'affirmation de sentiments d'appartenance.

Parallèlement aux préoccupations de développement, les questions d'aménagement du territoire sont devenues au Québec, à compter des années soixante-dix, un brûlant sujet d'actualité. Nées de problèmes urbains et de l'existence de disparités, on

en a fait une question d'intérêt national. Cela découlait de la volonté de planifier l'expansion territoriale des villes, de mieux articuler l'intégration ville-campagne, de corriger les mauvaises utilisations de l'espace et d'en améliorer la fonctionnalité. L'aménagement du territoire était aussi vu comme un instrument de premier plan pour atténuer les disparités régionales. Aménagement et développement, tantôt confondus dans le même discours, tantôt dissociés, se sont vite imbriqués aux questions régionales. Fusions municipales, régionalisation administrative, annexions, communautés urbaines et régionales ont entretenu pendant une vingtaine d'années de violentes polémiques qui, à plusieurs reprises, ont même ébranlé les hautes sphères politiques. Le débat a connu une étape importante en 1979 avec l'adoption, par l'Assemblée nationale, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la création des municipalités régionales de comté (MRC).

La promotion de cette loi par le gouvernement québécois s'est faite en mettant à profit les velléités régionalistes et le concept de région d'appartenance. La loi impose la création de municipalités régionales de comté dans tout le Québec habité, à l'exception du territoire correspondant aux trois grandes communautés urbaines, et la réalisation de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme. Les nouveaux territoires d'aménagement sont censés constituer autant de régions d'appartenance où s'intègrent l'urbain et le rural. On a formé ainsi 94 municipalités régionales de comté, qui le 12 décembre 1986, devront toutes avoir terminé la confection de leur schéma d'aménagement.

La relation faite entre la région d'appartenance et la région d'aménagement repose sur l'hypothèse que les individus se sentent plus concernés par l'organisation de l'espace dans le territoire où ils se sentent chez-eux (Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, 1978). Si cela est vrai, ça ne suffit quand même pas pour garantir la qualité de l'aménagement. L'État en est d'ailleurs très conscient puisqu'il multiplie les réglementations et les normes auxquelles doivent se conformer les MRC et les municipalités.

Par ailleurs les MRC ne sont pas à proprement parler des régions d'appartenance. Ces dernières sont d'ordre subjectif et ne peuvent par conséquent être délimitées par quelques individus, si informés soient-ils des réalités régionales. Chacun a sa propre région d'appartenance établie en fonction de ses lieux de séjour et de travail et de ses comportements dans l'espace. Les individus qui sont aux limites externes des MRC disposent vraisemblablement de régions d'appartenance qui chevauchent les territoires de plusieurs MRC.

De culturel et sociologique qu'il est, le concept d'appartenance a été utilisé et interprété au plan politique pour des finalités qui ont peu de liens avec l'aménagement. Il est difficile de voir en quoi un sentiment d'appartenance à un même territoire pourra entraîner une réduction des conflits inévitables et même historiques entre le rural et l'urbain ou, tout simplement, entre localités voisines. De toute façon, la simple observation des espaces aménagés indique que la qualité de l'aménagement dépend de bien d'autres facteurs que le sentiment d'appartenance. Ce dernier peut être utile pour accepter ou faire accepter des réformes à incidence territoriale, mais a peu de significations concrètes dans la détermination de régions d'aménagement.

Les MRC sont tout autant des régions polarisées et à caractère économique que des régions d'aménagement. Elles sont peut-être en fait les véritables régions de développement dont cherche à se doter le Québec depuis 20 ans. Dans la mesure où le développement doit passer par la polarisation, la multiplication des régions

polarisées constitue une façon idéale de répartir les forces du développement sur l'ensemble du territoire québécois et de lutter contre les disparités. Les centres urbains qui articulent la plupart des MRC des régions périphériques vont continuer, comme par le passé, à influencer leur environnement avec beaucoup plus de force que les lointaines villes de Montréal et de Québec.

Dans la perspective d'une répartition plus équitable de l'activité économique et des infrastructures de services, les MRC pourraient sans aucun doute jouer un rôle utile comme région de développement. Mais ce n'est pas dans cette optique qu'elles ont été conçues. Tout le discours sur le développement qu'on leur associe n'est pas accompagné d'actions conséquentes. Au terme de la loi et dans la pratique, elles ne sont que des régions d'aménagement. La dimension « appartenance » n'est que partiellement fondée et sans grande portée pratique sur l'aménagement tandis que la dimension « développement » n'est encore qu'une intéressante perspective mais dont l'avenir apparaît plutôt sombre.

## LA RÉGION DE CONCERTATION

Pour boucler la boucle de l'effort de régionalisation, il fallait tenter d'harmoniser les cadres anciens aux cadres nouveaux, c'est-à-dire la région administrative à la région d'aménagement. Une proposition a été faite en ce sens en 1983 avec la publication, par le gouvernement du Québec, du document intitulé *Le choix des régions*. Dans ce projet gouvernemental, le développement régional s'interprète en termes de croissance globale de l'économie québécoise, de compétitivité entre les régions et de dynamisme du milieu. Il est vide de toute préoccupation de lutte aux disparités. Le nouveau cadrage régional proposé, soit 14 régions de concertation, vise surtout à faire faire par les régions l'arbitrage de leurs conflits internes et à permettre à l'État de récupérer et de contrôler les sentiments régionalistes. Le sentiment d'appartenance qui en est une composante importante se voit sublimer au rang de facteur de développement. Ainsi y apprend-t-on que : « Développer, c'est avant tout entreprendre ensemble. Dans ce cadre, une entreprise c'est d'abord la réalisation d'un projet qui fait appel à un sentiment d'appartenance » (Québec, 1983, p. 60).

Avec le projet des régions de concertation, le concept de région se voit attribuer une multiplicité de significations inégalées dans le passé. La région devient simultanément le cadrage des interventions gouvernementales, un périmètre d'aménagement, la base du développement économique et social, un lieu d'animation et de participation, la résultante des sentiments d'appartenance, l'expression territoriale des aspirations autonomistes et des volontés de prise en main et enfin un milieu d'échange et de concertation. La concertation est vue comme le principal moteur du développement économique; les pôles urbains sont, dans ce nouveau contexte, passablement ignorés. La région n'est plus l'espace où doit se planifier le développement comme ce fut le cas pour la région administrative, mais l'endroit où doivent s'harmoniser les forces de développement endogène et s'effectuer les arbitrages entre divers intervenants dont les préoccupations sont souvent opposées. Tous ces échanges doivent s'effectuer aux nouvelles tables de concertation régionale regroupant les représentants de tous les organismes œuvrant sur le territoire, y compris ceux des municipalités et des MRC. Tous les organismes devront aussi adapter leurs limites territoriales à celles de la région de concertation.

La carte des régions de concertation proposées reprend pour l'essentiel celle des régions administratives. Les principaux changements se retrouvent dans l'Est-du-Québec, où la Gaspésie est dissociée du Bas-Saint-Laurent, et dans la région de Montréal, laquelle est subdivisée en quatre régions. L'une d'elle grignote cependant le territoire de l'Outaouais. L'aspect important de cette nouvelle régionalisation réside plus dans le rôle attribué aux régions qu'à leur délimitation. La régionalisation revendiquée par des résidents des régions comme un moyen pour s'approprier plus de pouvoir, s'affirmer culturellement et s'autodéterminer serait utilisée par l'État pour canaliser les énergies, contrôler les initiatives nouvelles et justifier une politique de «laisser-faire» économique.

Le changement de gouvernement au Québec peut signifier l'abandon définitif de ce projet de régionalisation. Néanmoins en complémentarité avec toutes les réformes précédentes, il illustre la richesse et la portée socio-politique du concept de région. Il traduit aussi l'importance prise par le cadre régional, au moins au niveau des idées, dans la vie socio-économique de la province.

## CONCLUSION

Depuis Raoul Blanchard, la notion de région a occupé une place importante dans la société québécoise. D'une affaire de géographes, et un peu plus tard d'économistes, elle est devenue au fil des ans une affaire de sociologues, de politologues et de politiciens. Malgré les diverses utilisations que l'on en a faite et tous les discours qu'elle a suscités, il y a lieu de se demander si, fondamentalement, elle est utilisée de façon différente en 1985 qu'au cours des années cinquante? Les régions administratives qui devaient amener tous les ministères et organismes de l'État à utiliser des divisions territoriales identiques n'ont servi que de vagues cadres de référence, ceux-ci ayant été modifiées au gré des particularismes et orientations de chacun. Le rôle qu'on leur avait dévolu au niveau de la planification du développement économique ne s'est concrétisé que partiellement et de façon épisodique.

En matière de développement, les régions se sont avérées davantage des bases d'expérimentation et de revendication que les assises d'une intervention régionale cohérente et soutenue. Seule la grande région de l'Est-du-Québec comprenant la région administrative 01, la partie est de la région 03, c'est-à-dire la région de Québec, et pour certains programmes, une partie de la région 09, soit la Côte-Nord, a servi de base pour un plan d'aménagement et de développement entre 1968 et 1976. L'idée d'interventions régionales spécifiques dans une perspective de lutte aux disparités a d'ailleurs été abandonnée au tournant des années soixante-dix. L'entente-cadre de coopération entre le gouvernement du Québec et celui du Canada signée en 1974 consacre officiellement cette réorientation.

La région polarisée n'est pour sa part prise en considération que pour justifier des interventions à Montréal, Québec et dans quelques autres villes. Pour l'essentiel, tout le développement économique est demeuré subordonné aux mécanismes du marché et aux lois de la libre entreprise et a eu peu à voir avec les limites régionales, qu'elles soient administratives ou fonctionnelles. L'expression «développement régional» est d'ailleurs plus souvent utilisée en termes de croissance économique et n'implique pas nécessairement la lutte aux disparités. Les capitales régionales ont pu bénéficier davantage du système de régionalisation dans la mesure où elles se sont appuyées sur le poids démographique de la région qu'elles sont censées polariser de façon à

obtenir des attentions particulières de l'État. Dans bien des cas, cela s'est réalisé en provoquant un accroissement des déséquilibres intra-régionaux (Hulbert et Ville-neuve, 1983).

Le seul changement réellement significatif lié à la régionalisation s'est produit avec l'implantation des MRC. Dans ce cas, la restructuration spatiale s'accompagne de la formation d'une structure administrative qui a la responsabilité de planifier l'aménagement du territoire. On peut supposer que, graduellement, les MRC vont devenir les nouvelles bases de référence pour fins de localisation, reléguant dans l'oubli les anciens comtés. Elles sont aussi susceptibles d'être beaucoup plus utiles pour des fins de développement que les régions administratives.

Il est difficile de discerner une relation entre la région de Blanchard, servant surtout à des fins de localisation, et la région de concertation qui est actuellement proposée et qui demeure la transposition territoriale d'une orientation politique. Toutefois, il n'y a pas non plus de véritable rupture entre la méthode de Blanchard et les modes de régionalisation des années soixante-dix et quatre-vingt. Malgré leur multiplication, la plupart des cadres régionaux d'utilisation courante servent surtout à localiser. Par ailleurs leurs définitions contiennent beaucoup d'ambiguïtés et la confusion persiste chez de nombreux utilisateurs quant aux périmètres exacts qu'ils circonscrivent. Par exemple, la région administrative de l'Est-du-Québec est la plupart du temps assimilée à la région de développement en dépit de différences importantes quant à leurs limites respectives.

La localisation à l'aide de grandes entités spatiales conduit aussi bien à des formes de généralisation qui masquent d'importantes spécificités territoriales. L'expression « région périphérique » englobe des réalités très diversifiées. Chaque région périphérique comprend un amalgame d'espaces organisés aux contrastes souvent prononcés. Ainsi, les oppositions sont fortes entre la Basse et la Haute-Côte-Nord; on a affaire à deux milieux de vie différents. En ne se limitant à aucun grand système précis, Blanchard savait très bien se servir de nombreux éléments de référence pour faire état des particularismes locaux et sous-régionaux.

#### SOURCES CITÉES

- BLANCHARD, Raoul (1935) *L'Est du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 2 tomes, 366 et 336 p.
- \_\_\_\_\_ (1948) *Le centre du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 577 p.
- \_\_\_\_\_ (1953) *L'Ouest du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 401 p.
- \_\_\_\_\_ (1960) *Le Canada français*. Paris, Arthème Fayard, 314 p.
- BOUILLETTE, Benoît (1959) Les régions géographiques et économiques de la province de Québec, in *Mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 65-83.
- BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (1966) *Plan de développement*, chapitre I; *Les grands objectifs du plan*. Mont-Joli, 115 p.
- BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (1967) *Les pôles d'attraction et leurs zones d'influence*. Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 145 p.
- CAZALIS, Pierre (1967) Disparités régionales et régions fonctionnelles au Québec, in *Le Québec face à l'aménagement régional*. ARDA, p. 131-143.
- DORION, Henri (1967) La région et l'aménagement: approche théorique, in *Le Québec face à l'aménagement régional*. ARDA, p. 49-61.
- DUGAS, Renaud (1984) *Bilan et analyse de la régionymie dans l'administration publique québécoise*. Communication présentée au premier congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord. Québec.

- FRÉCHETTE, P., JOUANDET-BERNADAT, R. et VÉZINA, J.-P. (1975) *L'économie du Québec*. Anjou, Éd. HRW, 436 p.
- GAGNON, Jacques (1985) Redéploiement industriel et développement régional : une perspective québécoise, in *Redéploiement industriel et planification régionale*. Montréal, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, p. 33-49.
- GRIDEQ (1976) *La problématique du développement en milieu rural*. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 277 p.
- HULBERT, François et VILLENEUVE, Paul, éd. (1983) *Place aux régions pour une alternative au développement de la région de Québec (03)*. Québec, Conseil régional de développement de Québec, 91 p.
- LAJUGIE, Joseph, DELFAUD, Pierre et LACOUR, Claude (1979) *Espace régional et aménagement du territoire*. Paris, Dalloz, 884 p.
- QUÉBEC (1983) *Le choix des régions*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 132 p.
- ROCHE LTÉE (1985) *Stratégie de développement touristique Gaspésie*. Sainte-Foy, Vol. 1, données de base.
- SECRÉTARIAT À L'AMÉNAGEMENT ET À LA DÉCENTRALISATION (1978) *La décentralisation : une perspective communautaire nouvelle : une vue d'ensemble*. Québec, Ministère du Conseil exécutif, fascicule 1, 29 p.

(acceptation définitive en mars 1986)